

BILLET DE BLOG 15 octobre 2026

COP 17 biodiversité : comment accélérer dans un monde fragmenté ?

Auteur

Juliette Landry

Responsable de recherche, Gouvernance internationale de la biodiversité

 Temps de lecture: 13 min

La COP 17 sur la biodiversité, qui s'ouvre dans quelques jours à Erevan (Arménie, 19-30 octobre) aura lieu à mi-parcours du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), adopté en 2022 et qui fixe des objectifs à 2030. Elle sera l'occasion de partager et tirer les leçons du premier « Examen mondial », prévu dans le GBF, qui vise à faire le bilan de la mise en œuvre des engagements. Comment transformer ce diagnostic en action, alors que le partage des responsabilités financières divise les pays et que les réformes nécessaires sur le long terme remettent en question des intérêts économiques établis ? L'enjeu sera de donner une direction commune et des signaux politiques clairs et de mobiliser et soutenir les acteurs capables d'agir et souhaitant le faire. Quatre dossiers permettront notamment d'évaluer si la Convention sur la diversité biologique (CDB) peut organiser cette accélération.

Un espace de coopération constructif, à renforcer

Dans un monde fragmenté, la coopération sur la biodiversité conserve une capacité à construire des compromis, notamment grâce à des soutiens politiquement divers. L'attachement à ce multilatéralisme dépasse parfois les

clivages Nord-Sud, comme la [Coalition pour la haute ambition en faveur de la nature et des peuples](#), portée par le Costa Rica et la France, avec plus de 120 pays membres. La COP 16 avait d'ailleurs démontré que cet espace pouvait construire des compromis : les pays y ont adopté un [mécanisme de partage des bénéfices tirés des données génétiques](#), créé un [organe permanent consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales](#), puis trouvé à Rome un accord sur [une feuille de route financière](#), afin de dépasser des clivages importants.

Ces avancées constituent des points d'appui pour la COP 17, qui devra ainsi montrer comment la CDB peut mieux organiser l'action collective. A mi-parcours du GBF, deux dossiers structureront ce rendez-vous : le premier Examen mondial des progrès collectifs et le financement. Deux autres permettront d'apprécier la consolidation des innovations de la COP16 : le mécanisme de partage des bénéfices à travers le Fonds de Cali et le fonctionnement du nouvel organe consacré aux connaissances traditionnelles, donnant une place renforcée aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Dossier 1 - Examen mondial : montrer des signaux et organiser le suivi

Le premier 'Examen mondial' doit permettre de décider où et comment accélérer. Son [rapport](#) offre un diagnostic des progrès et des obstacles, à partir de 129 rapports nationaux et d'autres sources. Les premières analyses font apparaître une mobilisation importante, mais une mise en œuvre inégale et des difficultés persistantes à agir sur les dimensions socio-économiques. Les lacunes dans les données appellent à améliorer le suivi, mais ne sauraient justifier de reporter toute réponse politique.

Une décision utile concernant l'examen mondial doit être lisible, c'est-à-dire donner des signaux politiques clairs et identifier une suite à la COP 17 qui garantira la bonne exécution de ce changement. Une décision invitant simplement les pays à « renforcer leurs efforts » laisserait ouverts les choix essentiels : quelles priorités, quel soutien et surtout quelle coopération ? L'Examen devrait donner des orientations suffisamment précises pour guider l'action (par exemple, mieux intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles, réformer les incitations néfastes ou accélérer la conservation et la restauration des écosystèmes, et surtout comment) sans prétendre imposer une réponse uniforme à des situations nationales différentes. Ces orientations pourraient déboucher sur des échanges entre pays confrontés à des obstacles similaires et sur un soutien ciblé aux réformes.

L'accélération qui en découlerait doit aussi préparer les transformations nécessaires à 2050. Le Policy Brief produit par PBL avec l'Iddri et d'autres partenaires (à paraître) montre, à partir d'une analyse de scénarios, que la réalisation des cibles nationales permettrait des progrès significatifs par rapport à un scénario tendanciel. Toutefois, ces progrès ne suffiraient pas à atteindre les ambitions à long terme du GBF : il sera donc nécessaire de renforcer l'ambition et l'action au-delà de 2030. Les scénarios plus ambitieux sur le plan environnemental montrent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de perte de biodiversité, notamment dans les systèmes alimentaires et énergétiques ou encore les modes de production et de consommation. Ces transformations prennent du temps, mais doivent commencer maintenant. Les trajectoires de transformation devront articuler ces changements avec des étapes concrètes et équitables. Réformer les incitations financières agricoles, réduire les impacts des infrastructures ou transformer les pratiques de production engage des arbitrages socio-économiques. Le Policy Brief examine comment une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics peut permettre de conduire ces transformations, au-delà des seules politiques traditionnelles de protection de la nature. Il propose

également de mobiliser plus activement le potentiel des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de ces transformations. Enfin, il soulève la question de la répartition juste et équitable des efforts entre pays, selon leurs capacités et leurs impacts sur la biodiversité, qui n'est à ce jour que très peu discutée à la CDB.

Des coalitions de pays et d'acteurs de la mise en œuvre (entreprises, collectivités) pourraient porter ces trajectoires. Elles permettraient d'optimiser et de partager les coûts économiques et politiques des réformes, d'organiser l'apprentissage et de mobiliser un soutien ciblé. [L'Iddri proposait en juin dernier](#) une articulation entre le cadre multilatéral et de telles initiatives de coopération. Un suivi envisagé dans la « Yerevan Pathway »¹ devrait permettre d'examiner les résultats des initiatives pour accélérer la mise en œuvre du GBF.

L'Examen doit enfin devenir un processus pérenne de responsabilité collective. [L'étude Iddri-PBL](#) (avril 2026) souligne l'importance d'un suivi après la COP 17 et d'un cycle capable d'orienter progressivement l'action. Pour que le deuxième 'Examen mondial' prévu en 2029-2030 puisse apprécier les réponses apportées au premier et éclairer la suite, cette continuité doit être organisée dès Erevan.

Dossier 2 – Finance : avancer dans l'identification de qui contribue, *via* quel(s) instrument(s), pour répondre à quels besoins

Le débat financier porte autant sur l'ampleur des ressources à mobiliser que sur la répartition des responsabilités entre pays. L'élargissement de la « base des contributeurs » pose une question qui dépasse la biodiversité (ex. climat ; [Iddri, 2026a](#)) : quels pays devraient soutenir financièrement les pays en développement ? Cette discussion touche aux obligations existantes et à l'évolution des capacités économiques. Pour avancer, il faudra préciser les contributions supplémentaires possibles sans laisser entendre qu'elles remplaceraient les engagements des contributeurs actuels.

La COP 17 doit aussi préciser les critères du mécanisme financier permanent de la CDB, assumé jusqu'ici par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La feuille de route adoptée à Rome prévoit une décision à la COP 18 (2028) sur l'entité ou les entités chargées de le faire fonctionner. Ce choix institutionnel devra être préparé à Erevan. L'efficacité du mécanisme dépendra de son accessibilité et des fonctions que l'on veut lui faire remplir. Les [travaux de l'Iddri](#) proposaient en 2024 d'évaluer les fonds selon 4 fonctions : (1) mobiliser des ressources, (2) renforcer les capacités, (3) soutenir la cohérence des politiques, et (4) les partenariats. Leur efficacité dépend aussi de principes d'équité, de transparence et de gouvernance inclusive, ainsi que d'un accès simplifié aux financements et d'un soutien aux priorités définies dans les pays bénéficiaires.

Partir des besoins des pays permettrait de rendre le débat plus concret ([Iddri, 2026b](#)). Quels obstacles empêchent une stratégie nationale d'être financée ? Quelles dépenses nécessitent des subventions publiques, des prêts ou des investissements privés ? Ces questions aujourd'hui peu instruites au-delà des démarches nationales gagneraient à être mieux portées dans les discussions internationales sur les montants et canaux financiers.

Enfin, la réforme des subventions néfastes à la biodiversité constitue un autre levier de coopération. Les réformer peut susciter des résistances, avec des craintes de perte de compétitivité et un besoin de repenser des mécanismes de soutien initialement pensés par les pays non pour nuire à la biodiversité mais pour soutenir des secteurs.

[L'IISD souligne](#) que l'action coordonnée entre pays peut réduire ces difficultés. Des échanges sur les réformes,

accompagnés de mesures de soutien aux populations concernées, permettraient de relier les engagements de la CDB aux politiques budgétaires et commerciales, en particulier dans un contexte de rareté de l'argent public.

Dossier 3 - Fonds de Cali : rendre le partage des bénéfices effectif

Le mécanisme multilatéral de partage des bénéfices doit désormais convaincre les grands utilisateurs commerciaux des ressources génétiques (ex : produits pharmaceutiques, cosmétiques, biotechnologies) de contribuer. Son Fonds de Cali n'a reçu à ce jour que deux contributions (soit 6 000 dollars). L'innovation reste pourtant majeure : organiser le partage des bénéfices tirés des informations de séquençage numérique (ISN) sur les ressources génétiques, tout en préservant leur accès ouvert. Au-delà du financement, le mécanisme prévoit aussi une coopération scientifique et un renforcement des capacités.

La COP 17 devra rendre la contribution plus attractive et prévisible. Le projet de décision propose de réaffirmer des taux indicatifs² et pourrait appeler les États à mettre en place des incitations. Surtout, il ouvre la discussion sur la portée juridique des certificats remis aux entreprises contributrices. Leur reconnaissance doit permettre de clarifier comment une contribution satisfait les attentes de partage monétaire des bénéfices. L'enjeu dépasse donc les taux : comment faire de la contribution une pratique commune, plutôt qu'un effort isolé de quelques entreprises ?

La redistribution doit également devenir effective et équitable. La COP 17 examinera une méthode d'allocation aux pays bénéficiaires ainsi qu'aux populations autochtones et communautés locales. La décision de Cali prévoit qu'au moins la moitié des ressources soutienne leurs besoins, selon les conditions qu'elle précise. Il faudra rendre cet accès opérationnel et démontrer l'utilisation effective des sommes versées.

La cohérence entre régimes sera décisive pour construire une confiance réciproque. Les entreprises souhaitent éviter le cumul d'obligations issues de législations nationales et des instruments internationaux. Les pays et communautés bénéficiaires attendent, eux, des garanties sur le respect de leurs droits et le partage des bénéfices. Clarifier ces articulations doit faciliter les contributions, sans affaiblir l'équité du mécanisme.

Dossier 4 – Participation : donner une portée réelle au nouvel organe sur les connaissances traditionnelles

Le nouvel organe consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales doit renforcer leur influence sur les décisions. Créé à la COP 16, il a tenu [sa première réunion en 2025, au Panama](#). La COP 17 devra consolider son fonctionnement et son articulation avec les autres travaux et organes de la CDB.

Les modalités de participation détermineront la portée de cette innovation. La place des représentants des populations autochtones et communautés locales dans la co-présidence de cet organe, leur accès aux réunions, leur contribution à la définition des priorités, et la reconnaissance de différents systèmes de connaissances supposent des moyens et des règles adaptés. Le [Décryptage de l'Iddri](#) souligne que la reconnaissance institutionnelle doit s'accompagner de ressources et permettre la conception conjointe de recommandations, la COP (et donc les Parties) ayant de toutes façons le dernier mot.

Au-delà de la CDB, organiser les relais pour une coopération plus cohérente autour de la biodiversité

Renforcer la CDB suppose aussi de mieux articuler ses fonctions avec celles des autres institutions. Les processus permettant plus de synergies, comme le [processus de Berne](#), offrent notamment un cadre pour faciliter le rapportage (*reporting*), et réutiliser des données pertinentes dans plusieurs conventions environnementales. D'autres initiatives pourraient relier les engagements environnementaux aux transitions sectorielles : la [feuille de route sur la déforestation](#) portée par la présidence brésilienne de la COP 30 pourrait relier des objectifs du GBF et de l'Accord de Paris sur le climat à des actions communes sur les politiques agricoles, les chaînes d'approvisionnement et le financement des forêts. Au niveau national, mieux articuler les stratégies biodiversité, climat et adaptation autour des stratégies de développement permettrait de coordonner les priorités, les financements et les investissements, tout en identifiant les arbitrages nécessaires. Ces pistes donnent un contenu concret au débat sur l'architecture internationale, également ouvert par les [réflexions sur la réforme du système des Nations unies \(UN80\)](#).

Cette coopération doit également atteindre les arènes économiques. La dette, par exemple, limite les moyens publics disponibles et renforce les pressions pour exploiter les ressources naturelles. La CDB peut [documenter](#) ces contraintes et leurs conséquences. Cela exige des réponses des ministères des Finances, des banques de développement, et d'autres acteurs. Son efficacité dépendra donc de sa capacité à relier un diagnostic commun aux espaces où ces choix peuvent être discutés et réorientés, comme par exemple lors de la [16^e réunion ministérielle de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique](#), qui aura lieu quelques jours avant la COP 17 en marge des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Bangkok, et qui examinera les questions de stabilité macro-économique et le rôle des ministères des Finances dans la protection de la nature.

Conclusion

La réussite de la COP 17 se mesurera donc aux suites et aux relais qu'elle rend possibles. Un compromis minimal pourrait préserver les processus sans résoudre les obstacles identifiés. Un accord plus substantiel pourrait articuler priorités, soutien et coopération, avec un suivi jusqu'en 2030. Pour les gouvernements comme pour les entreprises, les collectivités et la société civile, le signal attendu est le même : une direction commune et des engagements dont les résultats pourront être examinés.

1

Le titre donné à la trajectoire à emprunter sur la base de l'Examen mondial, et sur laquelle les pays se mettront d'accord à la COP 17.

2

1 % des bénéfices ou 0,1 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées, utilisant directement ou indirectement des ISN dans leurs activités commerciales, dépassant au moins deux des trois seuils suivants en moyenne sur les trois années précédentes : 20 millions de dollars d'actifs, 50 millions de chiffre d'affaires, et 5 millions de bénéfices.

BIODIVERSITÉ	FINANCEMENT BIODIVERSITÉ	BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT	COP17 BIODIVERSITY
--------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------